

R.F. 5 - AFFAIRES FINANCIÈRES: ÉVÉNEMENTS RÉGIONAUX AUX PROVINCIAUX

- 5.1 Toutes les dépenses associées aux officiels, aux officiels mineurs, aux installations et aux concierges doivent être réglées à partir des frais d'inscription de toutes les équipes participantes (y compris l'équipe d'accueil si elle participe).

SPORT	RÉGIONAL	PROVINCIAL	POURCENTAGE
Badminton	3 \$ / athlète par événement	3 \$ / athlète par événement	70% hôte et 30% à l'ASINB
Base-ball	75 \$ / équipe	75 \$ / équipe	40% hôte, 50% aux participants, 10% à l'ASINB
Basket-ball	80 \$ / équipe	80 \$ / équipe – junior Frais à déterminer - provinciaux seniors de section	40% hôte, 50% aux participants, 10% à l'ASINB *Voir les R.F. du Basket-ball.
Meneuses de claque		Déterminé par l'hôte	40% hôte, 50% aux participants, 10% à l'ASINB
Cross-Country	5 \$ / athlète par événement	5 \$ / athlète par événement	70% hôte et 30% à l'ASINB
Hockey sur gazon		75 \$ / équipe	40% hôte, 50% aux participants, 10% à l'ASINB
Football	Déterminé par l'hôte	Déterminé par l'hôte	Demi-finales et provinciales 50% hôte, 40% visiteurs, 10% à l'ASINB
Hockey	Déterminé par l'hôte	600 \$ / équipe - garçons 500 \$ / équipe - filles	40% Hôte, 50% aux participants, 10% à l'ASINB
Rugby	Déterminé par l'hôte	Déterminé par l'hôte	Demi-finales et provinciales 50% hôte, 40% visiteurs, 10% à l'ASINB
Soccer	125 \$ / équipe	125 \$ / équipe	40% Hôte, 50% aux participants, 10% à l'ASINB
Softball	75 \$ / équipe	75 \$ / équipe	40% Hôte, 50% aux participants, 10% à l'ASINB
Natation	3 \$ / athlète par événement, 12 \$ par relais	3 \$ / athlète par événement, 12 \$ par relais	70% Hôte et 30% à l'ASINB
Athlétisme	3 \$ / athlète par événement, 12 \$ par relais	3 \$ / athlète par événement, 12 \$ par relais	40% Hôte, 50% aux participants, 10% à l'ASINB
Volley-ball	125 \$ / équipe - junior 150 \$ / équipe - senior	125 \$ / équipe- junior 200 \$ / équipe - senior	40% Hôte, 50% aux participants, 10% à l'ASINB
Lutte		12 \$ / athlète	70% Hôte et 30% à l'ASINB

- 5.2 L'ASINB recevra un pourcentage des profits provenant des régionaux jusqu'aux provinciales. À noter qu'il faut envoyer un rapport financier au bureau de l'ASINB dans les 30 jours suivants la compétition. Toute violation de cette règle, l'école d'accueil ne sera pas en règle et peut faire face à une suspension.
- 5.3 Des droits d'entrée doivent être recueillis lors des compétitions régionales jusqu'aux provinciales de l'ASINB. Les tarifs de 5 \$ par adulte et de 2 \$ par élève sont indiqués en fonction d'un jour, sauf indication contraire et avec l'approbation de l'ASINB. Il n'y a aucuns frais pour les enfants de 12 ans et moins. Aucun droit d'entrée n'est exigé pour les activités tenues sur un terrain non clôturé. *Aucun droit d'entrée ne sera exigé pour le badminton, le golf et le cross-country.
- 5.4 Sur présentation de leur carte d'adhésion à l'AEFNB, les enseignants sont exemptés des droits d'entrée aux compétitions de l'ASINB, sauf les championnats provinciaux.